EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Solaro
41 RUE STRADA DI U SULAGHJU
20240 SOLARO

Séance du 31 juillet 2026

Délibération : N° 2026-48

L'an deux mille vingt six le Vendredi 31 Juillet, à 18 heures , le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 27 juillet 2026

Présent(s) : MOULIN-PAOLI Guy, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne procuration de Gérard GRANDO-PAOLI, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, AUDRY Christine

Absent(s) : PORTA David, GRANDO-PAOLI Gérard procuration à Jocelyne VIOLAGRUNDRICH, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan

Secrétaire de séance : Philippe SECONDI

Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE
le 06/08/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-02B-212002836-20260731-2026_61-DE

Émis et rendu exécutoire
le 05 août 2026
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 31 juillet 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI

MAIRIE DE SOLARO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20 (Haute-Corse)

REÇU EN PREFECTURE
le 06/08/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-02B-212002836-20260731-2026_61-DE